

Coutumes et ordonnances du pays et comté de Namur, décrétées et autorisées par sa Maj. le 2 May 1682. Avec le style et manière de procéder au conseil provincial, et es cours subalternes. Augmentées des édits politiques de la ville de Namur, du renouvellement de chartres — — —.

A la Haye, chez P. de Hondt, 1736.

Von Jean-Philippe Gramme